

« Trophée Wack Sport » Règlement de la compétition

Article 1 : Représentation

Cette compétition, organisée par le Comité de Loire-Atlantique, est ouverte à tous les clubs affiliés à la FFTT. Les équipes seront constituées de 3 joueurs, avec possibilité de remplaçants dans la limite de l'article 2. Chaque club pourra engager plusieurs équipes dans un même tableau.

Article 2 : Les tableaux

Ils sont au nombre de 3 :

- Tableau A : Total des points des 3 joueurs < 4 500 points
- Tableau B : Total des points des 3 joueurs < 3 500 points
- Tableau C : Total des points des 3 joueurs < 2 500 points

ATTENTION
MODIFICATION
EDITION 2023-2024

Il est pris en compte le classement des points du début de la saison pour toute la durée de la compétition, si les 3 joueurs de l'équipe sont les mêmes en première et en deuxième phases.

En cas d'intégration d'un ou plusieurs joueurs en seconde phase, le total des points de l'équipe devra être recalculé avec les classements de la 2^e phase des nouveaux joueurs et ne pourra dépasser le maximum autorisé de points du tableau.

Article 3 : Formule de la compétition

Phase préliminaire : dans chaque tableau les équipes engagées sont réparties en poules (si possible par secteur géographique) en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le décompte des points sera le suivant :

Victoire : 3 points – Match nul : 2 points – Défaite : 1 point – Forfait : 0 point.

Phase Finale : A l'issue des poules un classement sera établi qui qualifiera une ou plusieurs équipes par poule, en fonction du nombre d'équipes engagées. En cas d'égalité de points, le départage général sera appliqué. Les équipes se rencontreront alors par élimination directe jusqu'à la finale qui se déroulera en un lieu et à une date définie par le Comité avant la compétition.

Article 4 : Dates, lieux et horaires des rencontres

Les rencontres se dérouleront entre le lundi soir et le samedi soir, date butoir indiquée sur le calendrier. Date et horaire de départ seront convenues entre les équipes avant la rencontre. Il appartient au club qui reçoit de contacter l'équipe adverse.

En cas d'impossibilité pour les 2 équipes de trouver une date et un horaire à leur convenance avant la date butoir, il appartient au club qui reçoit de contacter le Comité. Le Comité imposera une date et heure de rencontre obligatoire. En cas d'impossibilité de présence d'une ou deux des équipes le match sera déclaré perdu par forfait pour les équipes ne pouvant être présentes à cette date. La date de la finale est imposée par le Comité.

Article 5 : Qualification des joueurs, brûlage

- Un même joueur ne peut disputer qu'une seule rencontre au titre de la même journée.
- Une équipe ne pourra être incomplète, sous peine de perdre le match par forfait.
- Une équipe peut comporter plusieurs joueurs mutés.
- Chaque équipe peut être mixte.
- Les poussins ne peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs participant à la phase finale devront avoir disputé un minimum de deux rencontres (si poules de 6 équipes) ou de trois rencontres (si poules de 8 équipes) avec leur équipe dans la phase préliminaire.

En cas de blessure d'un ou plusieurs joueurs ne permettant pas de compléter l'équipe avec les joueurs et remplaçants ayant participé à la phase préliminaire, un nouveau joueur pourra être intégré (à condition de présenter un certificat médical pour les joueurs absents). Ce nouveau joueur ne pourra avoir un classement supérieur au joueur remplacé et le total des points de l'équipe ne pourra dépasser le maximum autorisé du tableau.

Il n'y a pas de règle de brûlage entre les différentes équipes, seul le cumul des points des 3 joueurs doit être respecté.

Les performances et contre-performances seront prises en compte pour le classement individuel, avec un coefficient de 0.5.

Article 6 : Déroulement des rencontres

Les rencontres se dérouleront sur deux tables (possibilité de jouer sur trois tables).

Les rencontres comportent 10 parties (9 simples et 1 double). Les parties se déroulent dans l'ordre de la feuille de rencontre (A/X – B/Y – C/Z – B/X – Double – A/Z – C/Y – B/Z – C/X – A/Y)

La rencontre s'arrête lorsque l'ensemble des 10 parties a été joué.

Article 7 : Récompenses

Le club vainqueur de chaque tableau se verra remettre un trophée. Celui-ci devra être rendu au Comité avant la finale de l'année suivante pour le remettre en jeu. Chaque nom de club vainqueur et la saison victorieuse seront gravés sur ce trophée. Au bout de 3 victoires du même club, celui-ci sera définitivement acquis et un nouveau trophée sera remis en jeu.

Les deux clubs finalistes de chaque tableau seront récompensés lors de l'AG du Comité.

Les 3 joueurs des équipes finalistes de chaque tableau seront récompensés.

Un challenge des clubs sera mis en place parallèlement. Les résultats des 3 meilleures équipes engagées seront additionnés. 1 point/position en poule (pour une poule de 6 : 6ème 1 point, 5ème 2 points, 4ème 3 points...) et 1 point complémentaire par match gagné en phase finale.

En cas d'égalité entre 2 clubs, celui ayant l'équipe qui a été le plus loin dans la compétition sera gagnant, en commençant par comparer leur première équipe, puis leur seconde et enfin leur troisième. En cas d'égalité, le vainqueur sera le club totalisant le plus de matchs gagnés sur l'ensemble des 3 équipes.

Le club gagnant ce challenge sera récompensé.

Article 8 : Transmission des résultats

La saisie des scores doit se faire sur GIRPE et incombe à l'association qui reçoit.

En cas de forfait, la saisie incombe à l'association qui bénéficie du forfait.

Les résultats doivent être enregistrés au plus tard 72h après la date butoir du match. Les amendes sont les mêmes que pour le championnat par équipe départemental.

Article 9 : Cas non prévu

Tout cas non prévu ou réclamation sera tranché par la commission sportive.

Article 10 : Calendrier de l'épreuve

Dates butoirs	
Phase de poules de 8	Phase finale 1 / 2 finales : 26 avril 2024
Samedi 04 novembre 2023	
Samedi 18 novembre 2023	
Samedi 02 décembre 2023	
Samedi 20 janvier 2024	
Samedi 03 février 2024	Finales : vendredi 24 mai 2024 à la Chevrolière
Samedi 06 mars 2024	
Samedi 06 avril 2024	

Article 11 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont de 40€ par équipe pour cette saison.

Inscriptions sur le site du Comité, dans votre [« Espace Clubs joueurs 44 »](#) jusqu'au 12 octobre 2023

Trophée Wack Sport

Composez votre équipe, choisissez la date des rencontres...

